L'ACCOPAGNEMENT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Contacte: digitalbenin6@gmail.com

Caractéristiques de l'assistance

- Gratuite.
- Non-obligatoire.
- Offerte automatiquement, après la demande du DEP ou après la recommandation de l'EG-SBR.
- Disponible dans la Phase 1, la Phase 2 et après la signature de la Convention.

Qui peut être bénéficiaire et à quel moment?

Qui ET quand?

- Les DEP sélectionnés: dans la Phase 2 et après la signature de la Convention.
- Les DEP non-sélectionnés et intéressés sur un nouveau cycle d'appel au moment d'ouverture.

Pourquoi l'accompagnement?

- Pour élaborer le Plan d'Affaires de la Phase 2.
- Pour calculer et estimer les indices qui mesurent la performance dans la Phase 2.
- Pour interpréter les instruments environnementaux et sociaux dans la Phase 2.

Finalité

- Soutenir les DEP au cours du processus.
- Renforcer les capacités des DEP (même après la signature de la Convention).
- Offrir des chances aux DEP non-sélectionnés